

L'objet de votation expliqué en français simplifié

Voici le message officiel du vote : **Acceptez-vous le budget communal 2025 ?**

De quoi on parle ?

La situation financière de la Ville de Delémont est mauvaise. En décembre 2023, la Ville avait un découvert de 4'800'000 francs.

Un **découvert**, c'est quand il n'y a plus assez d'argent sur un compte bancaire pour payer ce qui est dû. Cela signifie que le compte est en négatif.

La Ville a l'obligation de rembourser ce découvert pour la fin de l'année 2027. Pour cela, le budget 2025 doit présenter un bénéfice de 1'200'000 francs au minimum.

Pour réaliser son budget, la Ville a donc pris des mesures :

- **elle a réduit plusieurs postes de dépenses ;**
- **elle a appliqué des mesures d'économies (selon les conseils d'un rapport d'experts) ;**
- **elle a réduit les investissements prévus ;**
- **elle a réorganisé l'administration et réduit le nombre d'employés.**

Ces mesures n'étant pas suffisantes, la Ville doit proposer d'augmenter la quotité d'impôt.

Les impôts servent à financer les services publics. La **quotité d'impôt**, c'est le "taux" que chaque commune utilise pour calculer combien d'impôts les habitants doivent payer pour leur commune.

C'est un chiffre qui permet de multiplier l'impôt de base, qui est fixé par le canton. Ce chiffre peut être adapté aux besoins de financement de la commune.

Le budget de la Ville de Delémont doit être validé par le Conseil de Ville. Mais lors de la séance prévue pour le budget, tous les partis n'étaient pas d'accord avec la décision d'augmenter les impôts. Le Conseil de Ville demande donc l'avis de la population sur cette question. C'est pourquoi vous pouvez voter.

En plus des mesures déjà expliquées plus haut, le budget 2025 prévoit aussi :

- une augmentation de la quotité d'impôt. Elle est maintenant de 1.9 et passerait à 2.0. Elle serait toujours plus basse que la moyenne du district (2.1). Par exemple, pour une personne mariée avec un revenu imposable de 50'000 francs, la hausse serait de 8 francs par mois ou 100 francs par année ;
- une baisse des coûts de l'Administration communale ;
- une hausse de la taxe sur les biens immobiliers ;
- une baisse de la taxe des digues et de la taxe d'épuration des eaux.

Pour garantir le bon fonctionnement de la Ville de Delémont et atteindre les objectifs définis dans le plan d'assainissement, le Conseil communal et le Conseil de Ville proposent de voter OUI au budget 2025.